

# **Index égalité professionnelle Femmes-Hommes APAJH du Var Année 2020**

## Indication des effectifs

Les effectifs pris en compte pour le calcul doivent être renseignés par catégorie socio-professionnelle (CSP) et tranche d'âge.

OUVRIERS	nombre de salariés								
	♀ femmes	♂ hommes							
<input checked="" type="checkbox"/> moins de 30 ans	0	0	<table border="1"> <tr> <td>Nombre de femmes</td> <td><b>72</b></td> </tr> <tr> <td>Nombre d'hommes</td> <td><b>11</b></td> </tr> <tr> <td><b>Total effectifs</b></td> <td><b>83</b></td> </tr> </table> <p><a href="#">modifier les données saisies</a></p>	Nombre de femmes	<b>72</b>	Nombre d'hommes	<b>11</b>	<b>Total effectifs</b>	<b>83</b>
Nombre de femmes	<b>72</b>								
Nombre d'hommes	<b>11</b>								
<b>Total effectifs</b>	<b>83</b>								
<input checked="" type="checkbox"/> 30 à 39 ans	0	0							
<input checked="" type="checkbox"/> 40 à 49 ans	0	0							
<input checked="" type="checkbox"/> 50 ans et plus	0	0							
<i>total</i>	0	0							

EMPLOYÉS

nombre de salariés  
♀ femmes ♂ hommes

moins de 30 ans

17

0

30 à 39 ans

14

1

40 à 49 ans

18

1

50 ans et plus

10

4

*total*

59

6

Nombre de femmes **72**

Nombre d'hommes **11**

Total effectifs **83**

[modifier les données saisies](#)

### TECHNICIENS ET AGENTS DE MAÎTRISE

nombre de salariés

♀ femmes ♂ hommes

moins de 30 ans

0

0

30 à 39 ans

0

0

40 à 49 ans

0

0

50 ans et plus

0

0

*total*

0

0

Nombre de femmes **72**

Nombre d'hommes **11**

Total effectifs **83**

[modifier les données saisies](#)

### INGÉNIEURS ET CADRES

	nombre de salariés	
	♀ femmes	♂ hommes
<input checked="" type="checkbox"/> moins de 30 ans	2	0
<input checked="" type="checkbox"/> 30 à 39 ans	3	1
<input checked="" type="checkbox"/> 40 à 49 ans	1	2
<input checked="" type="checkbox"/> 50 ans et plus	7	2
<b>total</b>	<b>13</b>	<b>5</b>

Nombre de femmes **72**  
 Nombre d'hommes **11**  
 Total effectifs **83**

[modifier les données saisies](#)

*total des effectifs* 72 11  
*soit* 83

## Indicateur écart de rémunération

Les rémunérations annuelles moyennes des femmes et des hommes doivent être renseignées par catégorie de postes équivalents (soit par CSP, soit par niveau ou coefficient hiérarchique en application de la classification de branche ou d'une autre méthode de cotation des postes après consultation du CSE) et par tranche d'âge.



Malheureusement votre indicateur n'est pas calculable

car l'ensemble des groupes valables (c'est-à-dire comptant au moins 3 femmes et 3 hommes), représentent moins de 40% des effectifs.

[suivant](#)

## Indicateur écart de taux d'augmentation

Le nombre de femmes et d'hommes ayant été augmentés durant la période de référence, ou pendant les deux ou trois dernières années.

Sur quelle période souhaitez-vous calculer votre indicateur ?

Période de référence de l'index (du 01/01/2020 au 31/12/2020)

il y a eu des augmentations durant la période de déclaration

	♀ femmes	♂ hommes
<input checked="" type="checkbox"/> nombre de salariés augmentés	25	3

votre résultat en nombre  
équivalent de salariés\* est **0.8**

*écart favorable aux femmes*

votre note obtenue est **35/35**

[modifier les données saisies](#)

## Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Renseignez le taux de salariées en congés maternité durant la période de référence ayant reçu une augmentation à leur retour.

il y a eu des retours de congé maternité pendant la période de référence

parmi ces retours, combien étaient en congé maternité pendant qu'il y a eu une/ou des augmentations salariales dans l'entreprise ? 6

parmi ces salariées, combien ont bénéficié d'une augmentation à leur retour de congé maternité ? 1

votre résultat final est **16.7%**

votre note obtenue est **0/15**

[modifier les données saisies](#)



## Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Renseignez le nombre de femmes et d'hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations durant la période de référence.

nombre (entier) de femmes parmi les 10 plus hauts salaires 9

nombre (entier) d'hommes parmi les 10 plus hauts salaires 1

vous résultat final est 1

*les femmes sont sur-représentées*

vous note obtenue est 0/10

# Synthèse

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2020

Période de référence

Date de début

01/01/2020

Date de fin

31/12/2020

Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

83

## INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES



Vos indicateurs calculables représentent moins de 75 points, votre Index ne peut être calculé.

*35 points sur un maximum de 60 pouvant être obtenus*

## INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES



Vos indicateurs calculables représentent moins de 75 points, votre Index ne peut être calculé.

35 points sur un maximum de 60 pouvant être obtenus



### Indicateur écart de rémunération entre les femmes et les hommes

Malheureusement votre indicateur n'est pas calculable car l'ensemble des groupes valables (c'est-à-dire comptant au moins 3 femmes et 3 hommes), représentent moins de 40% des effectifs.

## INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	taux d'augmentation	
	femmes	hommes
<u>taux de salariés augmentés</u>	34.7%	27.3%

vous résultat en nombre équivalent de salariés\* est **0.8**

écart favorable aux femmes

vous note obtenue est **35/35**

vous résultat en pourcentage est de **7.4%**, la note obtenue est de **15/35**  
cette note n'a pas été retenue dans le calcul de votre index car elle est la moins favorable

\* si ce nombre d'hommes supplémentaires avait bénéficié d'une augmentation, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.

INDICATEUR POURCENTAGE DE SALARIÉES  
AUGMENTÉES DANS L'ANNÉE SUIVANT LEUR RETOUR  
DE CONGÉ MATERNITÉ

votre résultat final est **16.7%**

votre note obtenue est **0/15**

INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-  
REPRÉSENTÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTES  
RÉMUNÉRATIONS

votre résultat final est **1**

*les femmes sont sur-représentées*

votre note obtenue est **0/10**

## Déclaration

Une fois toutes les informations relatives à la déclaration fournies dans les différents formulaires, validez votre déclaration

### INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES



Vos indicateurs calculables représentent moins de 75 points, votre Index ne peut être calculé.

35 points sur un maximum de 60 pouvant être obtenus

Votre déclaration est maintenant finalisée, en date  
du 24/02/2021 15:18.

[modifier les  
données saisies](#)